



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

## APPEL D'OFFRE

CONSULTANCE EN COLLECTE DE DONNÉE POUR LA  
LIGNE DE BASE À BAMAKO, MALI

BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS





## 1. Objet

Le Bureau souhaite recevoir des soumissions pour une consultance en collecte de donnée pour notre ligne de base, pour lancer notre projet au Mali.

### 1.1. Le Bureau International des droits des enfants

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants – « le Bureau » ou « l'IBCR » – est une organisation non-gouvernementale internationale dont la mission est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. Animé par la volonté de parvenir à un monde où chaque enfant jouit de l'intégralité de ses droits, sans discrimination et en toute circonstance, le Bureau contribue à renforcer les systèmes de protection de l'enfant et les compétences de celles et ceux qui œuvrent directement auprès des enfants.

Son approche repose sur les quatre grands principes de la CDE :

- La prise en considération systématique de l'intérêt supérieur de l'enfant
- la non-discrimination
- le droit à la vie, à la survie et au développement
- le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation.

Le siège social de l'IBCR est situé à Montréal, où une cinquantaine de professionnel[le]s, épaulé[e]s par une équipe de stagiaires qualifiés, apportent une expertise technique aux intervenant[e]s agissant auprès des enfants en Amérique, en Afrique, au Moyen-Orient et 7 en Asie.

Le Bureau possède également des bureaux au Burkina Faso, au Sénégal et en RDC, où des équipes expertes œuvrent aux côtés de nos partenaires. Des coopérant[e]s volontaires viennent enfin compléter l'équipe opérationnelle du Bureau et sont déployés dans 11 pays auprès 35 partenaires. Depuis sa création, le Bureau est intervenu dans près de 50 pays et a transmis son expertise en sept langues, à plus de 64 000 intervenant[e]s formé[e]s pour mieux protéger les droits de millions d'enfants.

Plus d'informations sur l'organisation : <http://www.ibcr.org/fr/>

### 1.2. Présentation du projet et de la collecte de donnée

Le projet de l'IBCR au Mali, outille les secteurs étatiques impliqués dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants pour qu'ils adoptent des nouvelles pratiques adaptées et coordonnées aux besoins des enfants à risque ou victimes.

Le présent appel d'offre est élaboré en vue du **recrutement d'une firme de consultance spécialisée en collecte de données pour une étude de base, au Mali**, ayant préférablement des expériences en promotion et en protection des droits des enfants, et une expérience de travail avec Affaires Mondiales Canada ou des bailleurs similaires.



### 1.3. Détails de la prestation attendue

La firme prestataire devra collecter les données pour la ligne de base, au travers :

- des questionnaires administrés auprès de :
  - o professionnel.le.s de la société civile
  - o professionnel.le.s des secteurs visés: personnel social, police, gendarmerie, militaire et agents pénitenciers
  - o professionnel.le.s d'autres secteurs visés : justice, personnel de l'éducation et personnel de la santé
- des entretiens avec des membres de la communauté et des décideurs
- des groupes de discussion réalisés auprès d'enfants bénéficiaires du projet
- une revue de la littérature et des statistiques nationales réalisées.

La collecte se déroulera dans le district de **Bamako et les régions de Kayes, Ségou et Sikasso**. Le nombre de personnes à rencontrer sera de 368 professionnel.le.s de la société civile, 380 professionnel.le.s des secteurs visés et 384 professionnel.le.s des autres secteurs pour un total de 1 132 individus, séparés également entre les 4 régions (283 individus par province).

Les données à collecter porteront sur les circonstances qui occasionnent les violences sexuelles ou sexistes faites aux filles et aux garçons au Mali, sur l'état des pratiques professionnelles et sur les enjeux de coordination au niveau des acteurs concernés du système de protection de l'enfant.

**L'équipe d'enquêteurs.trices entrera les réponses directement sur leur téléphone portable à l'aide de la plateforme Kobo qui permet la collecte de données sans connexion internet. Les données seront automatiquement transmises à la plateforme Kobo. Afin de bien préparer les enquêteurs.trices à la collecte des données, une formation en ligne leur sera offerte avant le début de l'enquête.**

Au niveau des **données collectées auprès des enfants**, il a été convenu d'opter pour la réalisation de groupes de discussion et des questions fermées seront aussi posées afin de pouvoir disposer de données de base. Une procédure, dérivée de la Protection de l'enfant de l'IBCR, sera proposée par le Bureau et ;'équipe sera ainsi impliquée dans l'adaptation de cette procédure et dans la mise en place d'une méthodologie adaptée lors des focus groups avec les enfants. Des formulaires de consentement devront être signés par les structures et/ou les tuteurs-parents légaux des enfants. Afin de bien préparer les enquêteurs.trices à la collecte des données auprès des enfants, une formation leur sera offerte avant le début de l'enquête.

Un tableau qui présente une synthèse de la collecte de données sera fourni lors de la formation en ligne.

De façon spécifique, la firme consultante aura donc pour mandat de :

- A. S'assurer d'avoir une bonne compréhension des objectifs de la collecte, des outils utilisés et des données à collecter;



- B. Identifier et définir le nombre d'agents enquêteurs nécessaires à la mission;
- C. Recruter les agents enquêteurs qui seront déployés sur le terrain sous sa supervision;
- D. Offrir, en collaboration avec le conseiller SEA de l'IBCR, une formation sur Zoom aux agents enquêteurs;
- E. Tester les outils, en collaboration avec le conseiller SEA et les agents enquêteurs;
- F. Transmettre au conseiller en SEA les commentaires des agents enquêteurs lors de la phase test pour d'éventuelles révisions des outils;
- G. Superviser la collecte des données en assurant le suivi des agents enquêteurs sur le terrain;
- H. Transmettre les données collectées à l'IBCR
- I. Transcrire et traduire en français (si nécessaire) les entretiens et les focus groups effectués
- J. Produire un rapport de mission

#### 1.4 Calendrier et livrables :

Le processus de collecte de données sera **du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2023**. Un calendrier de travail devra être clairement défini afin de permettre le suivi de la mission par l'équipe de IBCR.

Les étapes préalables à la collecte de données devront être réalisées au courant du mois de février.

Les livrables attendus sont :

- Collecter les données (questionnaires Kobo) d'ici le 31 mars 2023
- Collecter les données auprès des enfants (focus groups) d'ici le 31 mars 2023
- Assurer l'accès aux statistiques nationales d'ici le 31 mars 2023
- Faire la transcription littérale et la traduction (si nécessaire) des focus groups d'ici le 15 avril 2023
- Produire un rapport de mission

Le conseiller en SEA a la charge de valider les données et le rapport produit par la personne consultante.

## 2. Réception des soumissions :

### 2.1 Date limite :

La date limite pour la réception des soumissions est le **18 janvier 2023 à 17h (heure de Montréal)**.

### 2.2 Soumissions présentées en retard :

Les soumissions reçues par le Bureau après la date et l'heure fixées pour la clôture de l'appel d'offres ne seront pas étudiées.

### 2.3 Modalités :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées en format PDF à **Maureen Boutier** à l'adresse courriel suivante : **supply@ibcr.org**

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel à l'adresse susmentionnée.

### 3. Clauses générales de soumission :

#### 3.1 Processus :

Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera toutes les soumissions reçues. Si un fournisseur de services est choisi, ce dernier pourrait être invité à signer un contrat de prestations annuel avec le Bureau.

#### 3.2 Frais de soumission :

Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation de sa soumission.

#### 3.3 Taxes de vente :

Le prix proposé pour les services doit indiquer les taxes.

#### 3.4 Langue de soumission et langues de travail :

Les soumissions seront présentées en français.

#### 3.5 Durée de la soumission :

Les soumissions présentées sont considérées valides pour une période de 30 jours suite à la date de réception au Bureau.

#### 3.6 Acceptation des soumissions :

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision.

Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où deux soumissions seraient équivalentes.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus seront avisés de la décision par courriel.

### 4. Qualifications requises des soumissionnaires :

Le Bureau souhaite recourir aux services d'un fournisseur en consultation en collecte de données, offrant un service à la clientèle, des délais de traitement ainsi que des tarifs compétitifs en son ensemble par rapport aux autres fournisseurs, afin de potentiellement établir un contrat annuel.



## 5. Évaluation des soumissions :

Les critères suivants serviront à évaluer la qualité des offres présentées par les soumissionnaires : service à la clientèle, délai de traitement des dossier et tarifs.

### 5.1. Pouvoir travailler au Mali

La firme ou la personne soumissionnaire devra démontrer qu'elle a les capacités de travailler au Mali, en particulier dans Bamako.

Elle peut fournir notamment pour cela son numéro d'enregistrement fiscal ou numéro d'impôt.

### 5.2. Expérience de travail avec des ONGI

Le Bureau souhaite que la firme ou personne soumissionnaire démontre qu'elle possède une expérience de travail avec une ONGI ou des mandats similaires. Pour cela, il sera possible de fournir des certificats de bonne réalisation de mandat et un CV ou une fiche de présentation de la firme.

### 5.3. Matériel informatique

Le Bureau n'a pas la capacité de fournir le matériel informatique. La firme ou personne soumissionnaire devra démontrer qu'elle possède ce matériel (téléphone et ordinateur).

### 5.4. Offre financière détaillée

Le Bureau souhaite recevoir une offre financière détaillée pour les livrables précédemment cités. L'offre devra inclure les taxes. Le soumissionnaire est responsable de tous les frais (déplacements, photocopie, connexion internet, appels téléphoniques, et autres frais connexes), afférents à la présente consultance, le cas échéant l'inclure dans l'offre financière. En cas de doute, le soumissionnaire doit obtenir au préalable l'accord écrit du Bureau avant d'engager toutes dépenses non indiquées expressément dans le contrat.

### 5.5 Références

La firme ou la personne soumissionnaire devra fournir les coordonnées complètes de trois (3) références d'organismes (coordonnées téléphoniques, courriels, et le nom de la personne responsable de la vérification des livrables) pour lesquelles elle aurait fait un mandat similaire.

### 5.6. Mandats similaires

Le Bureau souhaite que la firme ou la personne soumissionnaire joigne à sa soumission au moins un (1) exemple mandat de similaire, ainsi que le nom du client auprès duquel elle a effectué ce mandat.

### 5.7. Connaissance du Mali

La firme soumissionnaire devra démontrer qu'elle connaît le Mali et ses institutions.

### 5.8. Déplacement dans le Mali

Pour réaliser la collecte de donnée la firme doit pouvoir avoir des agents dans les lieux précités dans le point 1.3 ou alors démontrer qu'elle peut se déplacer sur ces lieux pour faire la collecte de donnée.



## 5.9 Tarifs et modalités de paiements

Le Bureau souhaite retenir les services d'un fournisseur dont les tarifs sont compétitifs dans son secteur d'activité et force de proposition dans les différentes options tarifaires et de couvertures, les plus adéquates pour le Bureau.

Le Bureau s'attend à des services de facturation et de paiement adéquats à sa structure, soit, des facturations mensuelles et/ou trimestrielles, et des modalités de paiement par chèque et virements bancaires.

## **6. Entente pouvant résulter d'une acceptation d'une offre par le Bureau :**

### **6.1 Entente annuelle :**

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, une entente ayant force obligatoire pourrait être conclue entre le Bureau et le soumissionnaire, dans laquelle devront notamment figurer les clauses suivantes :

#### 1 - Résiliation

Le Bureau peut résilier l'entente en tout temps. Dans le cas d'une telle résiliation, le Bureau verse au fournisseur et le fournisseur accepte à titre de règlement complet, un montant pour les services rendus de façon satisfaisante.

#### 2 - Cession

a. Le fournisseur ne peut, ni en partie ni en totalité, céder l'entente sans le consentement préalable du Bureau. Après réception d'une demande du fournisseur à cette fin, le Bureau informe dans les meilleurs délais le fournisseur de sa décision.

b. La cession des présentes sans le consentement précité ne libère le fournisseur d'aucune des obligations que lui impose l'entente et n'impose aucune responsabilité au Bureau.

### **6.2 Engagement du Bureau :**

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau et conclusion d'une entente sur base annuelle, le Bureau ne s'engage pas à se procurer auprès du fournisseur un nombre prédéterminé d'articles ou de services, et que l'exclusivité avec le fournisseur n'est maintenue que sous réserve que celui-ci assure un service satisfaisant.

### **6.3 Politique générale du Bureau :**

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, il s'engage à respecter les valeurs et principes du Bureau, particulièrement eu égard à sa mission.

### **6.4 Destruction des données :**

Il est de la responsabilité du fournisseur de services de s'assurer de la sécurité des données fournies par le Bureau dans le cadre du présent contrat et de l'accès restreint à ces données. De plus, au



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

terme du contrat d'entretien ou à la résiliation de celui-ci, il est essentiel que l'ensemble des données transmises au fournisseur de services soient totalement détruites

---

**Le Bureau International des droits des enfants vous remercie par avance de votre soumission et de votre intérêt de collaboration !**